RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL HAUTE-GARONNE.FR

DIRECTION DÉVELOPPEMENT ET APPUI AUX TERRITOIRES

Toulouse le 17 OCT. 2023

Madame Céline GABRIEL
Maire de Grépiac
10 rue de la Maysou
31 190 GREPIAC

Dossier suivi par :
Catherine TEULERE
Tél : 05 34 33 46 05
Réf. à rappeler :
DDAT / CT / /

Madame le Maire,

J'ai l'honneur d'accuser réception du projet de P.L.U. arrêté de votre commune, que vous m'avez transmis dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées.

Après consultation des services, je vous informe que ce dossier appelle, de ma part, les observations suivantes.

Orientation d'Aménagement et de Programmation Zone de Dreuilhes : l'implantation de la voie d'accès du lotissement est parallèle à la RD 35, cela va complexifier la giration des véhicules venant de Mazérat. La Direction des Routes préconise une voie d'accès perpendiculaire à la RD 35.

Remarques générales concernant les accès:
- l'accès retenu sera celui qui présente le moins de danger pour l'usager (lorsqu'un terrain est desservi par deux voies, l'accès sera implanté sur la voie la moins circulée) ;
- les sorties sur les voies communales doivent être privilégiés (hormis cas particuliers) ;
- pour tout nouvel accès, le gestionnaire de voirie devra être sollicité afin de formuler un avis.

Remarques générales concernant les rejets dans les fossés bordant les routes départementales : tous les rejets d'eaux pluviales et d'eaux usées dans les fossés routiers départementaux sont interdits. Néanmoins, au cas par cas, après une étude particulière, ils peuvent faire l'objet d'une autorisation établie sous forme de permission de voirie par le gestionnaire de la route départementale.

D'autre part, il est indispensable, pour une meilleure lisibilité du règlement graphique et des OAP, de faire apparaître le nom des Routes Départementales.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Sébastien VINCINI
Président

COPIE :
- Mme Maryze VEZAT-BARONIA
Conseillère Départementale du canton d'AUTERIVE